



PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 JUIN 2008

OBJET : RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE JEAN JAURÈS - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 07/297 PORTANT SUR UNE AUGMENTATION DE LA MASSE DES TRAVAUX ENTRAÎNANT UNE PROLONGATION DU DELAI D'EXECUTION

COMMISSION : BÂTIMENTS, TRAVAUX, POLITIQUE DE LA VILLE ET TRANSPORTS

Du : 27 MAI 2008

RAPPORTEUR : GEORGES ROUBAUDI

La Ville de Cannes a confié au Groupement EUROVIA / RATTO EGV / BROSIO / PIGNATTA un marché n° 07/297 en date du 22 février 2008, portant sur les travaux de réaménagement de la rue Jean Jaurès, comprise entre le pont Carnot et la place Gambetta, pour un montant de 1.192.193,73 € TTC.

Ces travaux consistaient principalement en l'élargissement des trottoirs, la réfection des revêtements et le remplacement point par point du mobilier d'éclairage public.

L'objectif premier était de livrer le chantier avant le 15 mai 2008. Afin de réduire au maximum les délais d'exécution, le réaménagement prévu était dans un premier temps, outre la rénovation des revêtements, orienté sur l'amélioration de l'accessibilité en réponse à la législation en vigueur.

Néanmoins, les travaux démarrés et au regard des moyens humains et matériels importants déployés par les entreprises titulaires du marché, la Ville, en concertation avec les riverains, a souhaité :

- apporter des améliorations qualitatives pour embellir cet axe majeur de l'hypercentre,
- assurer une continuité logique dans sa démarche de requalification de son centre-ville entreprise depuis sept ans,
- optimiser les espaces dédiés aux piétons.

Ainsi, il a été décidé d'introduire un calepinage en pavés de pierre de Brando sur les trottoirs pour interrompre la monotonie de l'asphalte rouge et délimiter les surfaces potentielles d'exploitation des commerces du cheminement piéton.

En outre, dans l'éventualité de poser des candélabres supplémentaires de faible hauteur sur le trottoir Sud pour donner une ambiance urbaine à cet axe au caractère initialement routier, les travaux de réseaux et de positionnement des massifs sont anticipés.

Par ailleurs, les plates-formes piétonnes sont encore plus élargies sur certains tronçons de la rue par rapport au projet initial dans le but d'assurer un meilleur confort aux piétons au droit des terrasses des restaurateurs. Ceci engendre des modifications de structure de la chaussée compte tenu des modifications altimétriques.

Enfin, la réponse à la végétalisation du site souhaitée par les commerçants est apportée en la création d'une jardinière à l'angle des rues Buttura et Jaurès.

La prise en compte de ces modifications impose la passation d'un avenant n° 1 au marché n° 07/297 se traduisant par une augmentation de la masse de travaux à réaliser et une augmentation ou diminution de certains travaux par rapport aux quantités prévisionnelles du marché initial avec une incidence financière évaluée à + 249.294,54 € TTC.

'Montant de l'avenant n° 1 en plus value 249.294,54 € TTC

"Nouveau montant total du marché 1.441.488,27 € TTC

L'augmentation induite représente 20,9 % du coût initial des prestations.

Par ailleurs, l'augmentation de la masse des travaux a pour conséquence une augmentation des délais d'exécution de deux semaines. Le nouveau délai d'exécution du marché est ainsi ramené à deux mois et demi.

La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 20 mai 2008, a donné un avis favorable à la passation d'un avenant n° 1 au marché n° 07/297, portant sur une augmentation de la masse des travaux pour un montant de 249.294,54 € TTC, entraînant une prolongation du délai d'exécution de deux semaines, soit jusqu'au 10 juin 2008.

La Commission des Bâtiments, Travaux, Politique de la Ville et Transports, dans sa séance du 27 mai 2008, a été consultée.

Le Conseil Municipal est donc appelé à :

1°) - prendre acte de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, en date du 20 mai 2008, concernant la passation d'un avenant n° 1 au marché n° 07/297 portant sur une augmentation de la masse des travaux entraînant une prolongation du délai d'exécution ;

2°) - approuver la passation d'un avenant n° 1 au marché n° 07/297, en date du 22 février 2008, portant sur une augmentation de la masse des travaux pour un montant de 249.294,54 € TTC, entraînant une prolongation du délai d'exécution de deux semaines, soit jusqu'au 10 juin 2008 ;

3°) - autoriser Monsieur le Député-Maire, ou à défaut Monsieur l'Adjoint Délégué aux Bâtiments, Travaux, Voirie, Circulation et Stationnement, à signer cet avenant ;

4°) - décider que la dépense correspondante sera prélevée dans le budget de la Ville de Cannes, section investissement, nature 2315.

Ville de CANNES

Avenant n° 1
au marché n° 07/297 en date du 22 février 2008
CONCERNANT LE REAMENAGEMENT DE LA RUE JEAN JAURES

passé après appel d'offres avec le Groupement EUROVIA / RATTO EGV / BROSIO / PIGNATTA

Entre :

La Ville de Cannes représentée par son Député-Maire en exercice, Monsieur Bernard BROCHAND, Chevalier de la Légion d'Honneur, dûment habilité en vertu de la délibération n°.... du Conseil Municipal du 2 juin 2008,

d'une part,

Le Groupement EUROVIA MEDITERRANEE / RATTO EGV / BROSIO / PIGNATTA, dont le mandataire principal est EUROVIA MEDITERRANEE

représenté par Monsieur Pascal GUIZELIN,
EUROVIA MEDITERRANEE
217 route de Grenoble
06200 NICE

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Par marché n° 07/297 en date du 19 décembre 2007, reçu en Sous-Préfecture le 19 février 2008 et notifié le 22 février 2008, la Ville de Cannes a confié au Groupement EUROVIA / RATTO EGV / BROSIO / PIGNATTA les travaux de réaménagement de la rue Jean Jaurès entre le pont Carnot et la place Gambetta.

Ces travaux consistaient principalement en l'élargissement des trottoirs au détriment de la chaussée, la réfection des revêtements et le remplacement point par point du mobilier d'éclairage public.

L'objectif premier était de livrer le chantier avant le 15 mai 2008. Afin de réduire au maximum les délais d'exécution, le réaménagement prévu était dans un premier temps, outre la rénovation des revêtements, orienté sur l'amélioration de l'accessibilité en réponse à la législation en vigueur.

Néanmoins, les travaux démarrés et au regard des moyens humains et matériels importants déployées par les entreprises titulaires du marché, la Municipalité, en concertation avec les riverains, a souhaité apporter des améliorations qualitatives pour embellir cet axe majeur de l'hypercentre, assurer une continuité logique dans sa démarche de requalification de son centre-ville entreprise depuis six ans et optimiser les espaces dédiés aux piétons.

Ainsi, il a été décidé d'introduire un calepinage en pavés de pierre de Brando sur les trottoirs pour interrompre la monotonie de l'asphalte rouge et délimiter les surfaces potentielles d'exploitation des commerces du cheminement piéton. En outre, dans l'éventualité de poser des candélabres supplémentaires de faible hauteur sur le trottoir Sud pour donner une ambiance urbaine à cet axe au caractère initialement routier, les travaux de réseaux et de positionnement des massifs sont anticipés. Par ailleurs, les plates-formes piétonnes sont encore plus élargies sur certains tronçons de la rue par rapport au projet initial dans le but d'assurer un meilleur confort aux piétons au droit des terrasses des restaurateurs. Ceci engendre des modifications de structure de la chaussée compte tenu des modifications altimétriques. Enfin, la végétalisation du site est apportée en la création d'une jardinière à l'angle des rues Buttura et Jaurès.

ARTICLE 2 : TRAVAUX EN AUGMENTATION

Les numéros de la première colonne correspondent à l'application des prix déjà inscrits au DQE. Pour ceux-ci, les quantités indiquées dans les tableaux suivants correspondent à la plus-value par rapport aux quantités initialement prévues au marché.

Les prix nouveaux sont définis par la mention P.N.

N° prix	Désignation	U	Quantité	PU €HT	Prix Total €HT
1.4	Réalisation de sondages	M3	12	255,00	3 060,00
2.6	Terrassements mécaniques	M3	30	100,00	3 000,00
2.8	Démolition de béton	M3	30	256,00	7 680,00
2.10	Fourniture et mise en œuvre de grave concassée	M3	120	130,00	15 600,00
2.12	Fourniture et mise en œuvre de béton	M3	55	205,00	11 275,00
P.N.	Terrassements mécaniques de -35 à -50 cm	M3	90	114,00	10 260,00
P.N.	Rabotage ép. 25 cm	M2	928	19,00	17 632,00
P.N.	Rabotage ép. 35 cm	M2	822	28,00	23 016,00
P.N.	Géotextile sous voirie	M2	484	2,00	968,00
P.N.	Fourniture et mise en œuvre d'enrobés à module élevé 0/14	M3	180	332,00	59 760,00
P.N.	Fourniture et pose de pavés Brando	M2	350	220,00	77 000,00
P.N.	Fourniture et pose de pavés Brando en ligne	ML	255	50,00	12 750,00

P.N.	Fourniture et pose de PVC diam. 200 mm	ML	180	35,00	6 300,00
P.N.	Mise à niveau de regard Hr sup. à 20 cm	U	10	450,00	6 750,00
P.N.	Mise à niveau de bouche à clé Hr sup. à 20 cm	U	10	120,00	1 200,00
P.N.	Reprise regard en dalle B.A.	U	8	984,00	5 904,00
P.N.	Fourniture et pose de tampon PAMREX diam. 800	U	6	350,00	2100,00
P.N.	Fourniture et pose sous fourreau de câble 5G16	ML	141	26,75	3 771,75
P.N.	Fourniture et pose sous fourreau de câble 5G10	ML	125	23,50	2 937,50
N° prix	Désignation	U	Quantité	PU €HT	Prix Total €HT
P.N.	Fourniture et pose sur façade de câble 3G6	ML	72	21,80	1 569,60
P.N.	Fourniture et pose de cuivre nu	ML	152	4,60	699,20
P.N.	Goulotte protection sur façade diam. 40	ML	71	17,80	1 263,80
P.N.	Remontée aérosouterraine	U	2	178,00	356,00
P.N.	Fourniture et pose de boîte souterraine	U	4	285,00	1 140,00
P.N.	Fourniture et pose de boîte de dérivation sur façade	U	4	88,60	354,40
P.N.	Fourniture et pose de coffret type Ville de Paris	U	2	485,00	970,00
P.N.	Mise en peinture de câbles sur façade	ML	85	31,00	2 635,00
P.N.	Intégration d'une seconde porte sur candélabre	U	20	196,00	3 920,00
				Montant HT	283 872,25
				TVA 19,6%	55 638,96
				Montant Total TTC	339 511,21

ARTICLE 3 : TRAVAUX EN DIMINUTION

Application des prix du DQE :

N° prix	Désignation	U	Quantité	PU €HT	Prix TotalCHT
	Rabotage ép. 20 cm	M2	1 172	13,50	15 822,00
2.15	Fourniture et mise en œuvre manuelle d'enrobés	M2	145	18,00	2 610,00
2.16	Fourniture et mise en œuvre de grave bitume	M3	200	285,00	57 000,00
				Montant HT	75 432,00
				TVA 19,6%	14 784,67
				Montant Total TTC	90 216,67

ARTICLE 4 : MONTANT DU MARCHE

Montant initial du marché

Montant HT	996 817,50 €
TVA 19,6%	195 376,23 €
Montant TTC	1 192 193,73 €

Montant TTC des travaux en augmentation	+	339 511,21
Montant TTC des travaux en diminution	-	90 216,67
Total TTC		249 294,54

Nouveau montant du marché

Montant HT	1 205 257,75 €
TVA 19,6%	236 230,52 €
Montant TTC	1 441 488,27 €

Ces travaux supplémentaires engendrent une augmentation du montant initial du marché de : **+ 20,9 %**

ARTICLE 5 : DELAI DE REALISATION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Ces travaux supplémentaires ont un impact sur la date de livraison du chantier, initialement fixée au 2 mai 2008.

Deux semaines supplémentaires sont nécessaires à l'exécution de ces prestations. Compte tenu des jours fériés du mois de mai, de l'interruption des travaux pendant toute la période du Festival International du Film du 14 au 25 mai 2008 et des interruptions subies lors d'intempéries et du déroulement du MIPIM, la date modifiée de livraison du chantier est fixée au 10 juin 2008.

Délai initial du marché : 2 mois

Délai supplémentaire : 2 semaines

Nouveau délai du marché : **2 mois %**

ARTICLE 6 : CLAUSES NON MODIFIEES

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Lu et accepté

Fait à Cannes, le

En quatre exemplaires

Pour le Groupement,

Pour la Ville de Cannes,

Le Député-Maire,

Pascal GUIZELIN

Bernard BROCHAND